

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 14 DECEMBRE 2021 A 18H30

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Vingt et Un, le **14 DECEMBRE A 18H30**

Extrait affiché le :
15 décembre 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beauregard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

6ème séance 2021

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, Mme RAIZNER Stéphanie, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Avenant à la convention de projet foncier avec l'EPFGE et la CASDDV.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à Mme ADAM Nathalie
Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie
Mme SCHILLINGER Stella à M. COLIN Joël

Absente excusée :

Mme ELI Emilie

N° 95/2021

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Dans le cadre du projet de « revitalisation bourg-centre », Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir à l'amiable le commerce situé en rez-de-chaussée de l'immeuble sis 12 rue Jules Ferry.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention « revitalisation des bourgs-centres » signée le 18 juin 2018 entre la Commune de Raon l'Étape, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, l'État et le Département des Vosges ;

Vu la convention d'étude « revitalisation centre-bourg » n° P09EB80H006 signée le 18 octobre 2018 entre la Commune de Raon l'Étape, l'Établissement Public Foncier de Grand Est et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 mars 2021 approuvant la convention de projet avec l'Établissement Public Foncier de Grand Est et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour le portage foncier d'un bien situé à Raon l'Étape ;

Vu la convention de projet signée le 13 avril 2021 avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et l'Établissement Public Foncier de Grand Est pour le portage foncier d'un bien situé à Raon l'Étape, dans le cadre d'un projet communal ;

Considérant que la Commune de Raon l'Étape a sollicité, dans le cadre de sa démarche de revitalisation, l'intervention de l'Établissement Public Foncier Grand Est pour l'acquisition par voie de préemption et le portage foncier d'un immeuble dans le cadre d'un projet communal ; que cette intervention cible en particulier un local commercial vacant depuis plusieurs années et localisé à un emplacement stratégique en cœur de ville ; qu' à ce titre une convention de projet tripartite a été signée le 13 avril 2021 ;

Considérant que suite à l'échec de la procédure de préemption, le bien ayant été retiré de la vente, une négociation entre l'Établissement Public Foncier de Grand Est et le propriétaire a permis d'envisager une acquisition à l'amiable du rez-de-chaussée commercial de l'immeuble ;

Considérant qu'il est à ce titre nécessaire de prévoir, par avenant, la possibilité pour l'Établissement Public Foncier de Grand Est d'acquiescer ce local commercial à l'amiable ;

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré :

- 1) APPROUVE unanimement les termes du projet d'avenant à la convention du 13 avril 2021, joint en annexe ;
- 2) AUTORISE unanimement Monsieur le Maire de Raon l'Étape ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document permettant sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

B. PIERRAT